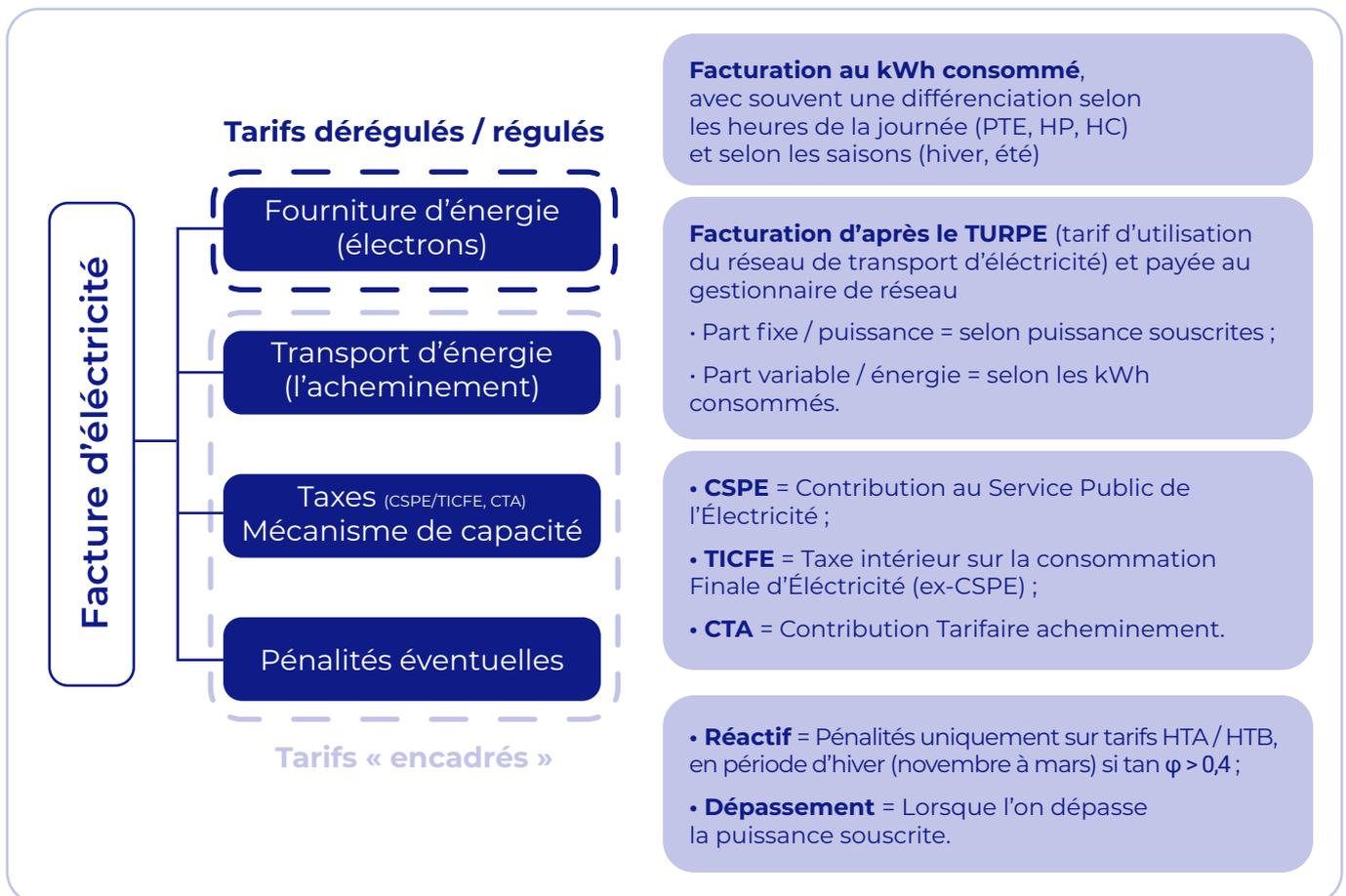


## SQ9 : Analyse factures électriques

### Interpréter sa facture

Une facture d'électricité intègre le prix de l'électron mais aussi : le transport, les taxes telles que la TICFE et la CTA, ainsi que les pénalités éventuelles.



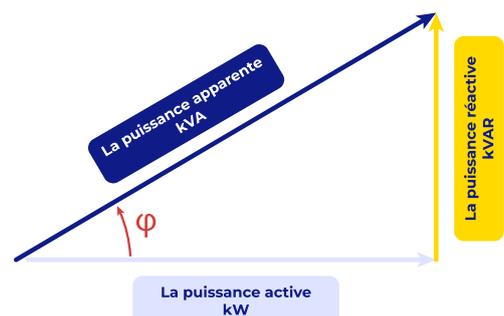
### Les notions de puissance active, réactive et apparente

#### Puissance active exprimée en kW :

ce que consomme réellement le site industriel, valeur mesurée par le gestionnaire du réseau, à l'origine de la facturation électrique en kWh.

**Puissance réactive exprimée en kVAR :** puissance liée au déphasage courant / tension, valeur également mesurée par le gestionnaire du réseau, pouvant entraîner des pénalités de réactif.

**Puissance apparente exprimée en kVA :** puissance réellement véhiculée sur le réseau électrique (résultante des deux précédentes notions.)



## SQ9 : Analyse factures électriques

Connaissez-vous la différence entre la taxe CSPE et la taxe TICFE ?

Ce sont deux dénominations pour parler de la même taxe.

La CSPE, Contribution au Service Public de l'Électricité, est le nom le plus couramment utilisé dans les factures, il s'agit du nom de la taxe jusqu'en 2018 avant fusion avec la TICFE. Depuis le 1er janvier 2016, cette taxe a été fixée à 22,5 € HT/MWh.

En revanche, entre février 2022 et janvier 2024, la taxe a été fortement réduite (0,5 € HT/MWh) pour aider les industries face à la crise énergétique.

Par ailleurs, il est parfois possible de bénéficier d'un taux réduit sur la CSPE. Le premier critère est d'être une entreprise électro-intensive, c'est-à-dire pour laquelle le montant de la CSPE à taux plein sur une année dépasse 0,5 % de la Valeur Ajoutée de l'entreprise. Dans ce cas, l'industriel peut bénéficier d'un abattement, avec un tarif final dépendant d'un ratio en kWh/€ VA mais également si l'industriel est soumis aux quotas de CO<sub>2</sub> ou non.

C'est le service des Douanes qui gère cette taxe et les exonérations et/ou réductions.

Consommation d'électricité par € de valeur ajoutée	Installations industrielles non exposées aux quotas de CO <sub>2</sub>	Installations industrielles exposées aux quotas de CO <sub>2</sub>
Conso > 3,0 kWh/€ de VA	2 € / MWh	1 € / MWh
1,5 kWh/€ de VA < Conso < 3,0 kWh/€ de VA	5 € / MWh	2,5 € / MWh
Conso < 1,5 kWh/€ de VA	7,5 € / MWh	5,5 € / MWh